

République Française
VILLE DE DESCARTES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juillet 2026

Liste des délibérations

OooOooO

Procès-verbal et décisions

01 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

=>Adoptée à l'unanimité

Finances

02 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2026- DECISION MODIFICATIVE N°1

=>Adoptée à l'unanimité

Education - Jeunesse

03 – SERVICE DE GARDERIE PERISCOLAIRE – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR

=>Adoptée à l'unanimité

04 – SERVICE DE RESTAURATION – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR

=>Adoptée à l'unanimité

05– SERVICE DE RESTAURATION - TARIFS POUR 2026-2027

=>Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines

06 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

=>Adoptée à l'unanimité

07 – RAPPORT SUR LES EFFECTIFS DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP POUR 2025

=>Adoptée à l'unanimité

08 – APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2026

=>Adoptée à l'unanimité

Finances

09 – ATTRIBUTION DE CHEQUES-CADEAUX AUX PERSONNES DE PLUS DE 80 ANS

=>Adoptée à l'unanimité

10 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE REALISER UN EMPRUNT DE 500 000 EUROS

=>Adoptée à l'unanimité

Urbanisme

11 – CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉE 21 BIS RUE FRANCOIS MITTERRAND

=>Adoptée à l'unanimité (Ne prenant pas part au vote : Romain MORVAN)

Aff. diverses

12 – ACCORDS DE PRINCIPE ET AUTORISATION D'ACCES POUR LE PROJET DE PERFORMANCE 8 ENERGY SUR LE SITE DU GRIGNON

=>Adoptée à l'unanimité

Conseil municipal

13 – DESIGNATION DU MEMBRE DU COLLEGE PUBLIC DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023 – 2027 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

=>Adoptée à l'unanimité

Informations et questions diverses

Fait et délibéré à Descartes le 07/07/2026.
Publié électroniquement le 10/07/2026.

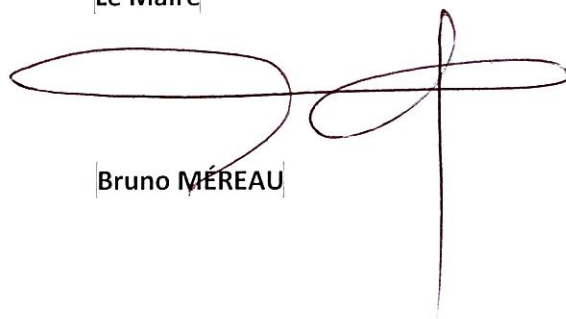
La Secrétaire de séance



Elise HAUEUR



Le Maire



Bruno MEREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage ou de publication.